



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

**Délibération n° DEL2023\_108**

**OBJET : Concession de services publics pour la gestion et l'exploitation de l'espace aquatique Centre Cotentin à Valognes - Approbation du choix du concessionnaire et du contrat de concession**

### Exposé

Suite à la fermeture de la piscine de Valognes, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a fait le choix de se doter d'un centre aquatique, l'espace aquatique Centre Cotentin, en cours de construction, dont la date d'ouverture est projetée au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Le centre aquatique sera implanté route départementale 902/Route de Bricquebec – les pièces du Grand-Saint-Lin, 50700 Valognes.

Le conseil communautaire a fait le choix, lors de sa séance du 12 décembre 2019, et après avis du comité technique et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, de recourir à une concession de type affermage pour la gestion du futur espace aquatique Centre Cotentin à Valognes.

La durée de cette concession est fixée à 64 mois, comprenant 4 mois de période de préfiguration et 60 mois de période d'exploitation effective.

Le futur contrat de concession confie au concessionnaire, entre autres :

- la prise en charge et l'exploitation complète de l'équipement, au terme de la période de préfiguration et lors de la mise à disposition ;
- la gestion administrative et financière de l'équipement (y compris élaboration des règlements et conventions) ;
- la mise en place de la billetterie (tickets d'entrée, cartes d'abonnements, etc.) ;
- la perception des recettes sur les usagers conformément aux modalités fixées dans le contrat ;
- l'accueil du public, la promotion de l'équipement, l'information aux usagers, la commercialisation et le développement (compris la communication) ;
- l'accueil des usagers institutionnels (scolaires, associations, ALSH, etc) dans les conditions définies par l'autorité concédante ;
- la sécurité des installations et des usagers ;
- le respect des normes d'hygiène et de sécurité et l'ensemble des contrôles techniques réglementaires nécessaires ;
- le parfait état de propreté des ouvrages, installations et biens confiés ;
- l'entretien général, la maintenance courante et le renouvellement des ouvrages et biens confiés ;
- le développement des activités ;

- une qualité globale de service dans toutes les missions dont il devra rendre compte à l'autorité concédante ;
- la fourniture de rapports d'activité conformément à ses obligations contractuelles.

La procédure a été engagée le 28 septembre 2022 avec l'envoi d'un avis de concession aux organes de publication.

Les date et heure limites de réception des dossiers ont été fixées au 2 novembre 2022 à 12H00.

3 candidatures recevables ont été déposées avant la date et l'heure limites sur 4 plis déposés.

Il est, en effet, à préciser qu'un candidat, EQUALIA, a transmis un courrier au sein duquel il a indiqué avoir pris la décision de ne pas poursuivre la procédure.

Les candidats ayant déposé les trois dossiers précités sont les suivants, présentés par ordre alphabétique :

- SAS ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR / ADL – « Espace Récréa » (sous-traitant : DALKIA)
- SAS PRESTALIS (et sous-traitant : ENGIE ENERGIE SERVICES, ENGIE Solutions)
- SAS VERT MARINE

L'examen de la complétude de ces trois dossiers de candidatures a révélé qu'ils étaient complets et pouvaient être analysés.

Au terme de son analyse, la commission permanente chargée des procédures de concessions réunie le 15 novembre 2022 a admis les trois candidats à remettre une offre initiale.

Cette même commission - réunie le 12 décembre 2022 – a ensuite analysé les offres initiales et a émis l'avis que Monsieur le Président engage librement toutes discussions utiles avec les trois candidats.

Deux tours de négociations oraux ont eu lieu avec les trois candidats les 5 et 23 janvier 2023. Un tour écrit a également été organisé.

Les candidats ont ensuite été invités le 24 février 2023 à remettre une offre finale.

Les date et heure limites de remise des offres finales ont été fixées au 20 mars 2023 à 11h00.

Les candidats ont remis chacun une offre finale dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres finales réalisée, Monsieur le Président décide de soumettre à l'approbation du conseil communautaire le candidat VERT MARINE comme concessionnaire pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres finales, ainsi que le contrat de concession et l'ensemble de ses annexes tels que résultant de la négociation avec ledit candidat.

### **Délibération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** l'avis favorable du comité technique en date du 29 novembre 2019,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux relatif au choix du mode de gestion pour la gestion et l'exploitation de l'espace aquatique de Valognes en séance du 4 décembre 2019,

**Vu** la délibération n° DEL2019\_141 en date du 12 décembre 2019 approuvant le principe de gestion et d'exploitation de l'espace aquatique de Valognes par concession de type affermage,

**Vu** les rapports de la commission portant sur l'analyse des candidatures et des offres initiales reçues,

**Vu** le rapport de Monsieur le Président (rapport d'analyse des offres finales) établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, présentant les motifs du choix du candidat VERT MARINE et l'économie générale du contrat,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 128 - Contre : 11 - Abstentions : 44) pour :

- **Approuver** le choix de retenir la société VERT MARINE comme concessionnaire pour la gestion et l'exploitation de l'espace aquatique Centre Cotentin à Valognes, pour une durée de 64 mois comprenant 4 mois de période de préfiguration et 60 mois de période d'exploitation effective,
- **Approuver** le contrat de concession de services et l'ensemble de ses annexes tel que résultant du processus de négociation de la concession avec VERT MARINE,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

Annexe(s) :  
Projet contrat concession espace aquatique Valognes

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU****28 SEPTEMBRE 2023**

Date d'envoi de la convocation : le 15/09/2023

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 169

Nombre de votants : 183

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance : Hubert LEMONNIER**

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 28 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

**Etaient présents :**

AMBROIS Anne (A partir de 19h03), AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRANTONNE Pascal, BRIENS Eric, BRISSET Franck, BROQUAIRE Guy, LETOUZE Thierry suppléant de BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth (Jusqu'à 19h30), CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROUSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LETERRIER Richard, DURUEL Christophe suppléant de LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, TINCELIN Christiane

suppléante de MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie (A partir de 20h00), VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VIVIER Sylvain.

### **Ont donné procurations**

AMBROIS Anne à FAGNEN Sébastien (Jusqu'à 19h03), AMIOT Florence à HULIN Bertrand, BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, BERNARD Christian à BOUSSELMAME Nouredine, BURNOUF Elisabeth à COLLAS Hubert (A partir de 19h30), BOTTA Francis à LEGOUET David, DE BOURSETTY Olivier à MARTIN Serge, HAMEL Estelle à DUVAL Karine, LEFRANC Bertrand à HEBERT Dominique, LEMOIGNE Sophie à PERRIER Didier, SOLIER Luc à GERVAISE Thierry, TARIN Sandrine à SAGET Eddy, VARENNE Valérie à PLAINEAU Nadège (Jusqu'à 20h00), VILLETTE Gilbert à PIQUOT Jean-Louis, VIVIER Nicolas à PECORARO Yvonne.

### **Absents/Excusés :**

AMIOT André, BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, FIDELIN Benoît, GOSSELIN Bernard, HUREL Karine, JOUANNEAULT Tony, LEMYRE Jean-Pierre, LESEIGNEUR Jacques.

Dans les limites prescrites par le respect du secret industriel et commercial, les annexes à la délibération n° DEL2023\_108 "Concession de services publics pour la gestion et l'exploitation de l'espace aquatique Centre Cotentin à Valognes - Approbation du choix du concessionnaire et du contrat de concession" sont consultables sur rendez-vous préalable aux horaires d'ouvertures des bureaux, au siège administratif de la communauté d'agglomération :

Hôtel Atlantique - Boulevard Félix Amiot

BP 60250

50102 CHERBOURG-EN-COTENTIN Cédex